

**COMMUNE DE ROZIER EN DONZY**  
**Département de la Loire**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 19 octobre 2023**

<b>Membres :</b> - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 14 - présents : 14 - votants : 14  <b>Convocation en date du :</b> 16 octobre 2023  <b>Affichée le :</b> 16 octobre 2023	Le treize septembre deux Mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.  <b>Présents :</b> BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne  <b>Absents excusés :</b> - <b>Secrétaire de séance élu :</b> BANCEL Béatrice
---	---

<b>N° 2023D502</b>	<b>APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS EN MATIERE DE LECTURE PUBLIQUE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE</b>
--------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que la Médiathèque départementale de la Loire apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale par :

- L'expertise et les conseils techniques
- L'offre de formation
- L'ingénierie culturelle et sociale
- L'offre documentaire (prêt de documents, ressources numériques, outils d'animation...)

M. le Maire rappelle également les enjeux sociaux, culturels et économiques du développement de la lecture publique sur le territoire.

M. le Maire présente ensuite le contenu de la convention de partenariat et d'objectifs proposée par le Conseil départemental :

- Préconisation d'un budget de 2.00 € par habitant pour constituer, renouveler et maintenir un fonds documentaire de qualité.
- Préconisation d'un budget de 0.50 € par habitant pour développer l'action culturelle sur le territoire
- la formation des salariés et bénévoles intervenant dans le domaine de la lecture publique, avec notamment la prise en charge des frais annexes à ces formations
- la gratuité d'accès à la bibliothèque, aux animations et actions culturelles

M. le Maire précise enfin que les objectifs définis dans la convention feront l'objet d'évaluations, présentées au Conseil Municipal, en 2025 et à l'échéance en 2027.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs avec le Département de la Loire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la convention ci-dessus présentée en précisant que le budget maximum alloué sera de 1.00 € par habitant afin de constituer, renouveler et maintenir un fonds documentaire de qualité, ainsi que de développer l'action culturelle sur le territoire.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

La Secrétaire de Séance  
Béatrice BANCEL



ROZIER EN DONZY, le 23/10/2023  
Signé : le Maire, Didier BERNE

